

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 mai 2024

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **16 mai 2024 à 8 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Luc Brisebois, maire
M. Tyler Cook, conseiller du district 1
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Était également présente : la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Fourniture d'une souffleuse à neige - contrat
6. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la greffière; il est 8 h.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA24 05 126

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 mai 2024

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

CA24 05 127

5. Fourniture d'une souffleuse à neige - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'une souffleuse à neige et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
J.A. Larue inc.	215 962,50 \$
Vohl inc.	235 350,00 \$
Contant inc.	170 000,00 \$ - non conforme

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à J.A. Larue inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'une souffleuse à neige, au montant de 215 962,50 \$, taxes en sus (projet 2024-21), payable par les fonds de roulement de la Ville (89,78 %) et de l'agglomération (10,22 %) et remboursable par les fonds d'administration respectifs sur une période de 3 ans, conformément aux conditions décrites au document d'appel d'offres TP-2024-2009-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Aucune question n'est posée.

CA24 05 128

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 8 h 01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière

